



DELIBERATION : N° 2024/011

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Régularisations sur la comptabilisation d'amortissements.

Convocation du : 23-02-2024

Rapporteur : M. David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 28 février 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SFORZI Olivier, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DUMAS Mélissa donne pouvoir à MENQUET Céline, SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine.

Membres absents non représentés (01) : BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 ;

Considérant que le conseil municipal avait décidé d'amortir certaines études non suivies de travaux et a fixé des plans d'amortissements.

Considérant que les annuités 2022 et 2023 n'ont pas été comptabilisées et qu'une erreur a été commise dans la comptabilisation en 2020 et 2021 pour le bien 2016-05.

Considérant que la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014, relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, précise que les anomalies comptables sur exercices antérieurs peuvent être corrigées par situation nette de l'exercice sans transiter par le compte de résultat.

Considérant qu'afin de rattraper les amortissements non comptabilisés, il est proposé d'enregistrer sur l'exercice 2024, l'écriture non budgétaire suivante:

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » :	14 220.61€
- Crédit du compte 2803 « amortissements des frais d'études » :	14 220.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE . L'enregistrement sur l'exercice 2024, de l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » :	14 220.61€
- Crédit du compte 2803 « amortissements des frais d'études » :	14 220.61 €

selon le détail joint en annexe de la présente délibération.

Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire




Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Berger
Levrault

Publié le
ID : 031-213102973-20240228-DB2024_11-DE

DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE	rattrapage amort 2022 et 2023	rattrapage amort 2020 et 2021
EAU TRAVERSANT RUE REP / BD OLMADE	31/07/2013	1 300,65 €	520,26 €	780,39 €	520,26 €	
ES CHEMIN D ENCAVIT	31/12/2014	4 125,00 €	1 650,00 €	2 475,00 €	1 650,00 €	
TOPO CH. ENCAVIT ET SABART	23/04/2015	960,00 €	384,00 €	576,00 €	384,00 €	
SEMENT VOIRIE	23/04/2015	3 840,00 €	1 536,00 €	2 304,00 €	1 536,00 €	
SEMENT VOIRIE COMMUNALE	21/05/2015	1 725,47 €	690,17 €	1 035,30 €	690,19 €	
AIDE ELABORATION DOSSIER ADAP - fact 15206770 du 09.11.15	23/02/2016	10 776,00 €	2 852,73 €	7 923,27 €	4 310,40 €	1 457,67 €
RELEVE TOPO AV DE LA REPUBLIQUE - honoraires 201606-00266	29/06/2016	3 378,35 €	1 351,34 €	2 027,01 €	1 351,34 €	
RELEVE TOPO BVD OLMADE - fact 1608-160390 du 31.08.16	28/09/2016	1 419,60 €	567,84 €	851,76 €	567,84 €	
RELEVE TOPO CHEMIN ENTEOULE- fact 1608-160391 du 31.08.16	28/09/2016	4 382,28 €	1 752,92 €	2 629,36 €	1 752,91 €	
				S/TOTAL	12 762,94 €	1 457,67 €
				TOTAL GENERAL	14 220,61 €	